

## Législature 2017-2021

N° 120

### Message du Conseil communal au Conseil général du 15 septembre 2020

**Octroi d'un crédit d'investissement de CHF 31'500.00 TTC pour les travaux d'aménagement, de mise en conformité de la cage d'escalier et des sorties de secours, pour l'immeuble des Bastians 1, suite à l'installation provisoire du Centre de jeunes au 1<sup>er</sup> étage**

---

#### 1. Introduction

Le présent message fait suite d'une part au message n°109 du 30 mars 2020, relatif à l'octroi d'un crédit d'investissement de CHF 250'000.00 TTC pour les travaux de transformation et d'agrandissement des locaux des Services du territoire et de l'environnement, Grenette Bastians 1, et d'autre part à la décision du Conseil communal de déplacer le Centre de jeunes, situé jusqu'en novembre 2019 dans des abris souterrains du CO, au 1<sup>er</sup> étage de l'immeuble des Bastians 1.

Le Centre de jeunes, au CO a, depuis de longues années, des problèmes d'infiltration d'eau. Jusqu'en novembre 2019, ces problèmes restaient gérables et les locaux utilisables. Mais l'humidité en constante augmentation, des infiltrations permanentes le long des murs et aux plafonds des locaux les ont rendus totalement insalubres. Les meubles et autres objets déposés ont commencé à moisir et le Conseil communal s'est rendu compte que cet état de fait mettait en danger la santé des occupants. Il a donc été décidé de fermer le Centre, à la fin novembre. Depuis, les jeunes ont eu la possibilité de se réunir dans les locaux de l'Animation Jeunesse, à la Rue du Musée 11, mais ils ne se sentaient plus chez eux et le nombre de jeunes a alors drastiquement diminué.

Après étude de la situation, le Conseil communal a décidé de déplacer le Centre de jeunes dans les locaux inoccupés de l'immeuble des Bastians 1, au 1<sup>er</sup> étage. Le changement d'affectation nécessaire à ce déménagement a été mis à l'enquête en juillet 2020. Comme pour les bureaux des Services de l'environnement et du territoire, au 3<sup>ème</sup> étage, il s'agit d'une solution provisoire permettant de relocaliser le Centre de jeunes pour une période évaluée à environ 5 ans, en attendant de lui trouver un emplacement définitif.

Les travaux nécessaires à l'implantation du centre au 1<sup>er</sup> étage des Bastians 1 sont extrêmement sommaires. Il s'agit essentiellement d'abattre une paroi non-porteuse entre l'ancienne cuisine de l'appartement et son salon et de raccorder un nouvel agencement de cuisine, acheté d'occasion aux réseaux électriques et sanitaires. Ces travaux sont en phase de réalisation. L'ouverture du Centre de jeunes est prévue pour la mi-septembre.

Il a été décidé, dans un premier temps, de financer ces travaux par le compte 952.503.36, destiné à des travaux non-planifiables dans des bâtiments communaux (message n° 53). Malheureusement, lors d'une discussion avec l'ECAB, il est apparu qu'avec l'augmentation des utilisateurs des parties communes de l'immeuble, essentiellement la cage d'escalier, il devenait nécessaire de prendre des mesures complémentaires de protection contre le feu. Ces mesures sont la pose de deux portes palières anti-feu au 1<sup>er</sup> étage, l'asservissement automatique de l'exutoire de fumée dans la cage d'escalier, et la pose d'une porte principale au rez-de-chaussée, s'ouvrant dans le bon sens et pourvue d'une poignée anti-panique. Cette porte doit, de plus, être approuvée par le Service des Biens Culturels.

Dès lors, pour des raisons de transparence vis-à-vis du Conseil général, il devenait nécessaire de faire figurer cet investissement non-prévu dans un message.

## 2. Objet du message

L'objet de ce message concerne l'octroi d'un crédit de CHF 31'500.00 TTC relatif à l'exécution des travaux de mise en conformité de l'immeuble situé aux Bastians 1, suite au déplacement du Centre de jeunes au 1<sup>er</sup> étage de cet immeuble. Il englobe également les quelques montants d'ores et déjà adjugés pour les autres aménagements sommaires.

## 3. Devis

Le devis est basé sur les offres estimatives d'entreprises travaillant sur le chantier du 3<sup>ème</sup> étage. Il se présente comme suit :

2 portes palières au 1 <sup>er</sup> étage	CHF	5'870.00
Porte d'entrée principale, avec poignée anti-panique	CHF	14'000.00
Asservissement exutoire dans la cage d'escalier, moteur	CHF	1'848.00
Asservissement exutoire dans la cage d'escalier, raccord électrique	CHF	1'500.00
Divers et arrondis	CHF	1'782.00
<b>Total net H.T.</b>	<b>CHF</b>	<b>25'000.00</b>
Les travaux suivants ont déjà été adjugés :		
Démolition-maçonnerie	CHF	2'200.00
Démolition-maçonnerie, solde trous et carrelage	CHF	555.00
Cuisine, déplacement, raccordement électrique et sanitaire	CHF	1'500.00
<b>Total net H.T.</b>	<b>CHF</b>	<b>29'255.00</b>
TVA 7.7%	CHF	2'252.64
Arrondi	CHF	-7.64
<b>Total TTC</b>	<b>CHF</b>	<b>31'500.00</b>

#### 4. Financement

Le montant de CHF 31'500.00 sera financé par les liquidités courantes ou l'emprunt le cas échéant au meilleur taux du marché. L'investissement sera amorti sur une période d'utilisation d'environ 7 ans, soit 15% par année.

L'amortissement annuel de CHF 4'725.00 sera imputé dans la rubrique 952 de l'immeuble de la Place des Bastians 1.

Les intérêts découlant d'un éventuel emprunt, pouvant actuellement raisonnablement être calculés à 2%, seraient comptabilisés dans la rubrique 940 (intérêts et amortissements).

#### 5. Budget prévisionnel d'exploitation

Les locaux du 1<sup>er</sup> étage ainsi que la cage d'escalier étant utilisés à titre provisoire, jusqu'à l'obtention d'un nouveau local pour le Centre de jeunes dans quelques années, il n'y a pas lieu de compter des frais annuels d'exploitation particuliers pour l'utilisation de ces locaux.

#### 6. Conclusion

Le Conseil communal demande au Conseil général de bien vouloir accepter l'octroi d'un crédit d'investissement de CHF 31'500.00 TTC pour les travaux d'aménagement, de mise en conformité de la cage d'escalier et des sorties de secours, pour l'immeuble des Bastians 1, suite à l'installation provisoire du Centre de jeunes au 1er étage.

Message validé par le Conseil communal lors de sa séance du 24 août 2020.

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL :

Le Secrétaire général :  
Lionel Conus



Le Syndic :  
Eric Chassot

**Conseiller communal responsable** : Christophe Pillonel, Dicastère Santé, Affaires sociales et Jeunesse